

Toulouse, le 8 mars 2024

## Décision prise par le Président de Réseau31

N°DP106-2024

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;**

**Vu** l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

**Considérant** le point A1-5 de la délégation de compétences au Président ;

**Considérant que** dans le cadre de l'adhésion à Réseau31 des collectivités citées en annexe, il lui revient d'engager et de financer les opérations en Eau Potable renouvellement des réseaux ;

**Considérant que** cette décision s'inscrit dans les mesures à mettre en place afin de respecter dans les plus brefs délais les réglementations en vigueur, à savoir principalement :

- le Plan National Santé Environnement en matière de protection des captages d'eau potable ;
- la Directive Eau Résiduaire Urbaine en matière de collecte et de traitement des eaux usées ;
- la Directive cadre sur l'Eau en matière de retour au bon état des masses d'eaux ;

**Considérant que**, l'analyse des besoins de Réseau31 fait ressortir les opérations pour lesquelles il convient de solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute Garonne, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de l'Etat et de tout autre organisme financeur. Le détail des opérations en Eau Potable par commission territoriale figure ci-dessous et en annexe 3 ;

		Nombre d'opérations	Programme 2023 Travaux, y compris frais divers (€HT)	Programme 2023 Etudes (€HT)	Montant de l'opération (€HT)
1	Vallée de la Save et coteaux de Cadours	0	0 €	0 €	0 €
2	Coteaux de Saint-Jory et Frontonnais	1	967 722 €	0 €	1 187 722 €
3	Région de Villemur	0	0 €	0 €	0 €
4	Tarn et Girou	0	0 €	0 €	0 €
6	Aussonnelle	0	0 €	0 €	0 €
7	Coteaux du Touch	0	0 €	0 €	0 €
8	Banlieue Sud Ouest	0	0 €	0 €	0 €
9	Sud Lauragais	3	264 273 €	0 €	525 887 €
10	Vallée de l'Hers	0	0 €	0 €	0 €
11	Hers – Ariège	0	0 €	0 €	0 €
12	Val de Garonne et Volvestre	1	42 399 €	0 €	82 399 €
13	Coteaux du Comminges	0	0 €	0 €	0 €
14	Saint Gaudinois	0	0 €	0 €	0 €
15	Région de Saint Béat – Luchonnais	0	0 €	0 €	0 €
		<b>5</b>	<b>1 274 394 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 796 008 €</b>

**Considérant que** le plan de financement prévisionnel des travaux et études serait établi de la façon suivante :

	Montant €	Taux
Conseil Départemental de la Haute Garonne – <b>Travaux et Etudes</b>	509 758 € 0 €	40% Travaux 30% Etudes
Agence de l'Eau	A déterminer	A déterminer
Etat	A déterminer	A déterminer
Autres		
Autofinancement et emprunt – <b>Travaux et Etudes</b>	764 636 € 0 €	60% Travaux 70% Etudes

**Considérant que** le plan de financement sera réajusté en fonction des aides obtenues de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et de tout autre organisme financeur par opération, étant entendu que le montant restant à la charge de Réseau31 sera au minimum de 20% par opération ;

**Considérant que** Réseau31 supportera la charge financière des investissements pour lesquels l'inscription est demandée ;

**Considérant que** le mode de gestion retenu pour le service de l'Alimentation en Eau Potable est, selon les collectivités adhérentes, la régie ou la délégation de service public (cette information est précisée dans chaque dossier d'inscription) ;

#### Décide

- Article 1 :** d'approuver le programme d'opérations proposé ;
- Article 2 :** d'approuver le montant de la demande d'inscription de **1 274 394 €HT** au programme départemental Eau Potable 2023 renouvellement de réseaux et le plan de financement présenté ;
- Article 3 :** de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital sur le programme d'Eau Potable 2024 de **509 758 €HT** ;
- Article 4 :** de solliciter les aides financières de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et de tout autre organisme financeur de ces opérations à hauteur de **764 636 €HT** ;
- Article 5 :** de demander le démarrage anticipé des études, des travaux et de toutes les prestations associées, listés dans l'annexe 4 ;
- Article 6 :** de s'engager à présenter au Conseil Départemental de Haute-Garonne, au plus tard le 31 décembre 2024, un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec le dossier de demande d'inscription ;
- Article 7 :** de s'engager à terminer l'opération et à solder la subvention obtenue dans les 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit la décision arrêtant l'attribution de la subvention ;
- Article 8 :** d'autoriser le Président de Réseau31 à signer tous les documents s'y rapportant.

**Sabine GEIL GOMEZ**  
Vice-Présidente



Annexes : 3– Liste des demandes d'inscription –Renouvellement de réseaux  
4– Liste des demandes de dérogation pour démarrage anticipé

**RESEAU31 (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne)**  
**PROGRAMMATION DEPARTEMENTALE 2024 EAU POTABLE - DEMANDE D'INSCRIPTION POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTION**  
**ANNEXE 3 A LA DECISION PRESIDENT - Renouvellement des réseaux**

Envoyé en préfecture le 21/03/2024  
 Reçu en préfecture le 21/03/2024  
 Publié le 21/03/2024  
 ID : 031-200023596-20240308-DP106\_2024-DE




CT	COLLECTIVITE	NARURE DES TRAVAUX	N° D'OPERATION	MONTANT HT DE TRAVAUX DEMANDES (y compris les frais divers)	MONTANT HT D'ETUDES DEMANDES	MONTANT HT D'OPERATION
2	SIE VALLÉES SAVE-HERS-GIROU- COTEAUX DE CADOURS	Renouvellement conduite de transport depuis le réservoir de Villeneuve les bouloc vers le réservoir de Vacquiers	253100408-35	967 722 €		1 187 722 €
9	COM COM TERRES DU LAURAGAIS	Renouvellement de la conduite eau potable RD31 à Lanta <b>2e tranche AAP 2022-2023</b>	200071298-022	43 709 €		122 568 €
9	COM COM TERRES DU LAURAGAIS	Renouvellement de la conduite eau potable RD54 à Prèserville <b>2e tranche AAP 2022-2023</b>	200071298-028	183 409 €		279 000 €
9	CARAMAN	Renouvellement et réhabilitation du réseau d'eau potable – Rue de Reims	200071298-031	37 155 €		124 319 €
12	PALAMINY	Renouvellement de la conduite eau potable entre Palaminy et Mauran	31406-11	42 399 €		82 399 €
5			<b>TOTAL</b>	<b>1 274 394 €</b>		<b>1 796 008 €</b>



**RESEAU31 (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne)**  
**PROGRAMMATION DEPARTEMENTALE 2024 EAU POTABLE - DEMANDE DE DEROGATION POUR DEMARRAGE ANTICIPE**  
**ANNEXE 4 A LA DECISION PRESIDENT - Renouvellement des réseaux**

Envoyé en préfecture le 21/03/2024  
Reçu en préfecture le 21/03/2024  
Publié le 21/03/2024  
ID : 031-200023596-20240308-DP106\_2024-DE



CT	COLLECTIVITE	NARURE DES TRAVAUX	N° D'OPERATION
2	SIE VALLÉES SAVE-HERS-GIROU- COTEAUX DE CADOURS	Renouvellement conduite de transport depuis le réservoir de Villeneuve les bouloc vers le réservoir de Vacquiers	253100408-35
9	COM COM TERRES DU LAURAGAIS	Renouvellement de la conduite eau potable RD31 à Lanta <i>2e tranche AAP 2022-2023</i>	200071298-022
9	COM COM TERRES DU LAURAGAIS	Renouvellement de la conduite eau potable RD54 à Préserville <i>2e tranche AAP 2022-2023</i>	200071298-028
9	CARAMAN	Renouvellement et réhabilitation du réseau d'eau potable – Rue de Reims	200071298-031
12	PALAMINY	Renouvellement de la conduite eau potable entre Palaminy et Mauran	31406-11